

Québec, le 31 juillet 2015

N/Réf. : 15-01-0142

Objet : Demande d'accès aux documents

Monsieur,

La présente donne suite à votre demande d'accès du 21 juillet dernier concernant la sous-traitance et les ressources informationnelles, les documents concernant les centres d'appels et les effectifs de la Régie des alcools, des courses et des jeux (Régie). Vous trouverez ci-dessous les renseignements demandés.

Sous-traitance et ressources informationnelles

1. Document attestant d'une procédure de traitement des pénalités en rapport avec les appels d'offres sur les contrats conclus par la Régie.

Réponse : La Régie ne détient aucun document à cet effet.

2. Document produit par la Régie et faisant état des pénalités appliquées en rapport avec ces contrats pour les dix dernières années.

Réponse : La Régie ne détient aucun document à cet effet.

3. Directives reçues par le Conseil du trésor concernant les pénalités liées aux contrats conclu par la Régie.

Réponse : La Régie ne détient aucun document à cet effet.

4. Le nombre en équivalent ETC de sous-traitants liés aux ressources informationnelles qui travaillent pour la Régie dans la dernière année.

Réponse : Au cours de la dernière année, la Régie a embauché l'équivalent de 0,21 ETC en sous-traitants pour des contrats reliés aux ressources informationnelles.

5. Le nombre d'heures facturées par des sous-traitants en ressources informationnelles par année pour les 5 dernières années.

Réponse : 2010-2011 : 168 heures facturées
 2011-2012 : aucune heure facturée
 2012-2013 : aucune heure facturée
 2013-2014 : aucune heure facturée
 2014-2015 : 378 heures facturées

6. Les montants totaux facturés par des sous-traitants liés au secteur des ressources informationnelles par année pour les 5 dernières années.

Réponse : 2010-2011 : 16 800 \$
 2011-2012 : aucune facturation
 2012-2013 : aucune facturation
 2013-2014 : aucune facturation
 2014-2015 : 44 039 \$

7. Fiche d'initiative ou fiche projet, avis interne sur le risque, avis interne sur les répercussions à la population, bénéfices attendus ainsi que plan d'affaire initial (PAI) pour chaque projet lié aux ressources informationnelles pour les derniers six mois.

Réponse : La Régie ne détient aucun document à cet effet.

8. La programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2015 et 2014 de la Régie.

Réponse : La programmation des travaux en ressources informationnelles de la Régie est déterminée par le ministère de la Sécurité publique. En conséquence, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1), nous vous invitons à communiquer avec le responsable de l'accès aux documents du Ministère de la Sécurité publique :

Monsieur Jean Boulé
 2525, boul. Laurier,
 Tour Laurentides, 5^e étage
 Québec (QC) G1V 2L2
 Tél. : 418 646-6777, poste 11009
 Téléc. : 418 643-0275
jean.boule@msp.gouv.qc.ca

Documents concernant les centres d'appels (centres de relation clientèle (CRC), centres de contact clientèle (CCC) centres des services à la clientèle (CSC))

1. Effectifs pour chacun des CRC, CCC ou CSC de la Régie, avec les variations depuis les cinq dernières années.

Réponse : Malgré qu'elle offre un service téléphonique, la Régie ne dispose pas d'un centre d'appels.

Le personnel qui répond aux appels de la clientèle est plutôt réparti dans plusieurs équipes exerçant une multitude de tâches dont le service téléphonique et le traitement des demandes de permis ou de licences.

Dans le secteur de l'alcool, la Régie vise le maintien de trois personnes dédiées au service téléphonique en tout temps. Le nombre de personnes est ajusté en fonction des périodes de pointe et de la disponibilité du personnel.

Les autres secteurs d'activités sont moins achalandés et ne nécessitent qu'une seule ressource dédiée à cette tâche par secteur. Dans ces secteurs, une boîte vocale est en fonction et permet aux citoyens de laisser un message.

2. Documents concernant l'achalandage (volume d'appels), si possible selon les jours de l'année et/ou les heures de la journée, dans CRC, CCC ou CSC.
3. Documents concernant les temps d'attente téléphonique pour la clientèle dans les CRC, CCC ou CSC.

Réponse : Vous trouverez ci-joint 12 tableaux comportant le volume d'appels et le temps d'attente pour les différents services téléphoniques offerts par la Régie pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015. Les statistiques sont présentées par mois.

4. Documents sur le taux de roulement du personnel dans les CRC, CCC ou CSC.

Réponse : La Régie ne détient aucun document. à cet effet. La Régie compile uniquement le taux de roulement global de l'organisme.

5. Toute étude d'étalonnage (benchmarking) concernant l'organisation du travail dans les CRC, CCC ou CSC.

Réponse : La Régie ne détient aucun document à cet effet.

6. Toute étude, recherche ou rapport réalisés à l'interne concernant l'organisation du travail dans les CRC, CCC ou CSC.

Réponse : La Régie ne détient aucun document à cet effet.

7. Tout document concernant des orientations en matière de gestion de ressources humaines dans les CRC, CCC ou CSC.

Réponse : La Régie ne détient aucun document comportant des orientations en matière de gestion des ressources humaines spécifiquement pour les centres d'appels. Cependant, l'assignation d'un membre du personnel au service téléphonique implique sa présence obligatoire pendant les heures d'ouverture du service soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Effectifs

1. Documents permettant d'identifier le nombre de personnes (non pas des ETC) dans l'effectif de la Régie (incluant dans des fonds, le cas échéant) pour chaque région administrative, par statut d'emploi, par catégorie d'emploi et par sexe, en mars et en juillet de chaque année entre 2009-2010 et 2014-2015.

Réponse : Vous trouverez ci-joints 13 tableaux permettant d'identifier le nombre de personnes en poste à la Régie pour les années visées, et ce, en fonction de la région administrative, du statut d'emploi, de la catégorie d'emploi et du sexe. Ces informations sont disponibles pour les mois de mars et de juillet de chaque année.

En terminant, nous tenons à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet effet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents et de la
protection des renseignements personnels,



Marie-Christine Bergeron, avocate
Secrétaire de la Régie

MCB/df

p. j.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Édifice Lomer-Gouin
575 rue Saint-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél : 418 528-7741
Télec : 418 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél : 514 873-4196
Télec : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135). La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

14 juin 2006

Mise à jour le 20 septembre 2006

**Statistiques sur le centre d'appels
Appels reçus et traités pour Alcoool
2014-2015**

	Appels reçus	Appels présentés	Temps moy. dans la file d'attente
Avril	5224	5317	00:04:32
Mai	5587	5680	00:03:16
Juin	4881	4784	00:05:44
Juillet	4230	4296	00:03:25
Août	3960	4053	00:04:56
Septembre	4345	4515	00:03:31
Octobre	5103	4919	00:05:40
Novembre	5698	4572	00:05:53
Décembre	5763	3903	00:07:48
Janvier	5961	3322	00:11:51
Février	4818	3205	00:09:45
Mars	6455	3802	00:11:10
Grand total	62025	52368	00:06:03

Il peut arriver que le nombre d'appels présentés soit plus élevé que le nombre d'appels reçus. Lorsqu'un appel est traité par un secteur (ex.:bingo) et que par la suite, l'appel est transféré vers un autre secteur (ex.:permis de réunion), au niveau du système il s'agit d'un seul appel reçu, mais présenté à deux reprises (file bingo et file permis de réunion).

**Statistiques sur le centre d'appels
Appels reçus et traités pour Alcool
2013-2014**

	Appels reçus	Appels présentés	Temps moy. dans la file d'attente
Avril	6328	5090	00:07:12
Mai	7770	5691	00:09:21
Juin	6376	4516	00:08:48
Juillet	4737	4353	00:07:06
Août	4363	4136	00:07:19
Septembre	4989	4577	00:07:13
Octobre	5046	5174	00:04:26
Novembre	4731	4896	00:03:35
Décembre	3466	3553	00:03:46
Janvier	3899	4044	00:03:10
Février	3573	3744	00:02:31
Mars	4418	4557	00:03:02
Grand total	59696	54331	00:05:53

Il peut arriver que le nombre d'appels présentés soit plus élevé que le nombre d'appels reçus. Lorsqu'un appel est traité par un secteur (ex.:bingo) et que par la suite, l'appel est transféré vers un autre secteur (ex.:permis de réunion), au niveau du système il s'agit d'un seul appel reçu, mais présenté à deux reprises (file bingo et file permis de réunion).

**Statistiques sur le centre d'appels
Appels reçus et traités pour Alcool
2012-2013**

	Appels reçus	Appels présentés	Temps moy. dans la file d'attente
Avril	4424	4826	00:06:20
Mai	7626	5680	00:05:37
Juin	5873	4803	00:06:34
Juillet	5073	4200	00:05:45
Août	5078	4518	00:06:21
Septembre	4368	4177	00:05:31
Octobre	6547	5198	00:05:33
Novembre	5693	5195	00:05:26
Décembre	3619	3526	00:05:02
Janvier	3923	3869	00:04:56
Février	3623	3666	00:05:01
Mars	4463	4123	00:05:06
Grand total	60310	53781	00:05:38

Il peut arriver que le nombre d'appels présentés soit plus élevé que le nombre d'appels reçus. Lorsqu'un appel est traité par un secteur (ex.:bingo) et que par la suite, l'appel est transféré vers un autre secteur (ex.:permis de réunion), au niveau du système il s'agit d'un seul appel reçu, mais présenté à deux reprises (file bingo et file permis de réunion).

**Statistiques sur le centre d'appels
Appels reçus et traités pour Bingo
2014-2015**

	Appels reçus	Appels présentés	Temps moy. dans la file d'attente
Avril	546	213	00:03:24
Mai	476	205	00:03:34
Juin	383	174	00:02:07
Juillet	408	153	00:01:10
Août	400	174	00:02:34
Septembre	486	210	00:05:00
Octobre	384	169	00:02:55
Novembre	308	149	00:01:56
Décembre	406	197	00:01:38
Janvier	453	282	00:01:46
Février	390	233	00:02:07
Mars	410	254	00:01:47
Grand total	5050	2413	00:02:26

Il peut arriver que le nombre d'appels présentés soit plus élevé que le nombre d'appels reçus. Lorsqu'un appel est traité par un secteur (ex.:bingo) et que par la suite, l'appel est transféré vers un autre secteur (ex.:permis de réunion), au niveau du système il s'agit d'un seul appel reçu, mais présenté à deux reprises (file bingo et file permis de réunion).

**Statistiques sur le centre d'appels
Appels reçus et traités pour Bingo
2013-2014**

	Appels reçus	Appels présentés	Temps moy. dans la file d'attente
Avril	330	268	00:00:26
Mai	394	280	00:01:54
Juin	316	221	00:02:29
Juillet	438	216	00:02:50
Août	409	212	00:01:38
Septembre	476	249	00:02:27
Octobre	282	208	00:03:06
Novembre	378	212	00:01:42
Décembre	265	109	00:03:08
Janvier	451	238	00:02:44
Février	432	180	00:02:36
Mars	466	208	00:01:53
Grand total	4637	2601	00:02:06

Il peut arriver que le nombre d'appels présentés soit plus élevé que le nombre d'appels reçus. Lorsqu'un appel est traité par un secteur (ex.:bingo) et que par la suite, l'appel est transféré vers un autre secteur (ex.:permis de réunion), au niveau du système il s'agit d'un seul appel reçu, mais présenté à deux reprises (file bingo et file permis de réunion).

Statistiques sur le centre d'appels
Appels reçus et traités pour Bingo
2012-2013

	Appels reçus	Appels présentés	Temps moy. dans la file d'attente
Avril	421	142	00:00:42
Mai	638	141	00:00:48
Juin	546	135	00:00:56
Juillet	481	124	00:00:37
Août	722	131	00:06:04
Septembre	573	93	00:04:58
Octobre	614	141	00:01:49
Novembre	487	178	00:02:24
Décembre	268	142	00:00:41
Janvier	444	195	00:03:59
Février	349	228	00:00:36
Mars	318	257	00:01:24
Grand total	5861	1907	00:01:46

Il peut arriver que le nombre d'appels présentés soit plus élevé que le nombre d'appels reçus. Lorsqu'un appel est traité par un secteur (ex.:bingo) et que par la suite, l'appel est transféré vers un autre secteur (ex.:permis de réunion), au niveau du système il s'agit d'un seul appel reçu, mais présenté à deux reprises (file bingo et file permis de réunion).

**Statistiques sur le centre d'appels
Appels reçus et traités pour Tirage
2014-2015**

	Appels reçus	Appels présentés	Temps moy. dans la file d'attente
Avril	546	231	00:04:39
Mai	487	235	00:01:56
Juin	395	197	00:02:19
Juillet	367	201	00:02:00
Août	316	190	00:02:06
Septembre	432	209	00:01:05
Octobre	733	251	00:03:50
Novembre	727	249	00:02:05
Décembre	383	182	00:03:42
Janvier	632	428	00:01:03
Février	691	369	00:01:55
Mars	806	495	00:04:19
Grand total	6515	3237	00:02:25

Il peut arriver que le nombre d'appels présentés soit plus élevé que le nombre d'appels reçus. Lorsqu'un appel est traité par un secteur (ex.:bingo) et que par la suite, l'appel est transféré vers un autre secteur (ex.:permis de réunion), au niveau du système il s'agit d'un seul appel reçu, mais présenté à deux reprises (file bingo et file permis de réunion).

**Statistiques sur le centre d'appels
Appels reçus et traités pour Tirage
2013-2014**

	Appels reçus	Appels présentés	Temps moy. dans la file d'attente
Avril	327	290	00:00:27
Mai	354	257	00:02:11
Juin	268	218	00:01:53
Juillet	291	183	00:01:46
Août	284	178	00:01:21
Septembre	402	263	00:03:25
Octobre	522	364	00:01:26
Novembre	413	279	00:03:08
Décembre	277	136	00:03:52
Janvier	538	292	00:01:29
Février	570	214	00:04:38
Mars	550	273	00:02:10
Grand total	4796	2947	00:02:23

Il peut arriver que le nombre d'appels présentés soit plus élevé que le nombre d'appels reçus. Lorsqu'un appel est traité par un secteur (ex.:bingo) et que par la suite, l'appel est transféré vers un autre secteur (ex.:permis de réunion), au niveau du système il s'agit d'un seul appel reçu, mais présenté à deux reprises (file bingo et file permis de réunion).

Statistiques sur le centre d'appels
Appels reçus et traités pour Tirage
2012-2013

	Appels reçus	Appels présentés	Temps moy. dans la file d'attente
Avril	369	121	00:01:06
Mai	674	123	00:01:21
Juin	471	94	00:01:21
Juillet	545	78	00:02:56
Août	368	111	00:01:15
Septembre	582	88	00:02:16
Octobre	778	129	00:02:05
Novembre	888	127	00:02:25
Décembre	369	89	00:00:43
Janvier	559	183	00:02:07
Février	454	228	00:02:33
Mars	508	262	00:01:04
Grand total	6565	1633	00:01:50

Il peut arriver que le nombre d'appels présentés soit plus élevé que le nombre d'appels reçus. Lorsqu'un appel est traité par un secteur (ex.:bingo) et que par la suite, l'appel est transféré vers un autre secteur (ex.:permis de réunion), au niveau du système il s'agit d'un seul appel reçu, mais présenté à deux reprises (file bingo et file permis de réunion).

Statistiques sur le centre d'appels
Appels reçus et traités pour Concours
2014-2015

	Appels reçus	Appels présentés	Temps moy. dans la file d'attente
Avril	405	363	00:02:28
Mai	464	392	00:02:15
Juin	414	217	00:01:26
Juillet	462	274	00:01:49
Août	416	216	00:01:54
Septembre	317	299	00:02:00
Octobre	438	389	00:01:52
Novembre	352	279	00:02:38
Décembre	300	178	00:01:25
Janvier	391	340	00:02:30
Février	434	321	00:03:05
Mars	521	406	00:03:38
Grand total	4914	3674	00:02:18

Il peut arriver que le nombre d'appels présentés soit plus élevé que le nombre d'appels reçus. Lorsqu'un appel est traité par un secteur (ex.:bingo) et que par la suite, l'appel est transféré vers un autre secteur (ex.:permis de réunion), au niveau du système il s'agit d'un seul appel reçu, mais présenté à deux reprises (file bingo et file permis de réunion).

**Statistiques sur le centre d'appels
Appels reçus et traités pour Concours
2013-2014**

	Appels reçus	Appels présentés	Temps moy. dans la file d'attente
Avril	618	377	00:03:18
Mai	617	363	00:01:42
Juin	375	217	00:01:45
Juillet	406	214	00:02:13
Août	390	226	00:02:29
Septembre	412	386	00:02:23
Octobre	513	319	00:01:36
Novembre	397	288	00:00:48
Décembre	282	191	00:00:59
Janvier	533	370	00:02:07
Février	354	322	00:01:09
Mars	530	224	00:01:01
Grand total	5427	3497	00:01:57

Il peut arriver que le nombre d'appels présentés soit plus élevé que le nombre d'appels reçus. Lorsqu'un appel est traité par un secteur (ex.:bingo) et que par la suite, l'appel est transféré vers un autre secteur (ex.:permis de réunion), au niveau du système il s'agit d'un seul appel reçu, mais présenté à deux reprises (file bingo et file permis de réunion).

Statistiques sur le centre d'appels
Appels reçus et traités pour Concours
2012-2013

	Appels reçus	Appels présentés	Temps moy. dans la file d'attente
Avril	437	324	00:01:01
Mai	528	427	00:01:35
Juin	461	276	00:01:08
Juillet	428	301	00:02:01
Août	621	262	00:01:30
Septembre	496	401	00:01:49
Octobre	553	471	00:02:32
Novembre	510	381	00:02:33
Décembre	363	306	00:01:38
Janvier	471	296	00:01:54
Février	402	370	00:03:27
Mars	457	328	00:02:00
Grand total	5727	4143	00:01:57

Il peut arriver que le nombre d'appels présentés soit plus élevé que le nombre d'appels reçus. Lorsqu'un appel est traité par un secteur (ex.:bingo) et que par la suite, l'appel est transféré vers un autre secteur (ex.:permis de réunion), au niveau du système il s'agit d'un seul appel reçu, mais présenté à deux reprises (file bingo et file permis de réunion).

Régie des alcools des courses et des jeux
Nombre de personnes dans l'effectif par sexe

[illegible]

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

EFFECTIFS EN PLACE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS - 31 JUILLET 2009

RÉGISSEURS				CADRES		AVOCATS				PROFESSIONNELS				FONCTIONNAIRES								SOUS-TOTAL				TOTAL	
Rég.		Occ.				Rég.		Occ.		Rég.		Occ.		Rég.				Occ.				Rég.		Occ.			
Qc	Mtl	Qc	Mtl			Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc		Mtl		Qc		Mtl		Qc	Mtl		
														Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB						
7	9	0	2	5	3	9	12	1	10	10	6	1	0	21	26	34	28	3	12	11	15	78	92	17	38	95	130
16		2		8		21		11		16		1		47		62		15		26		170		55		225	
18				8		32				17				109				41				225				225	
														150													

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

EFFECTIFS EN PLACE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS - AU 31 MARS 2010

RÉGISSEURS				CADRES		AVOCATS				PROFESSIONNELS				FONCTIONNAIRES								SOUS-TOTAL				TOTAL					
Rég.		Occ.				Rég.		Occ.		Rég.		Occ.		Rég.				Occ.				Rég.		Occ.							
Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc		Mtl		Qc		Mtl		Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl				
														Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB										
7	10	0	2	4	3	8	11	2	9	10	4	1	0	20	23	31	29	4	12	11	15	72	88	19	37	91	125				
17		2		7		19		11		14		1		43		60		16		26		160		56		216					
19				7		30				15				103								42				216				216	
														145																	

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

EFFECTIFS EN PLACE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS - AU 31 JUILLET 2010

RÉGISSEURS				CADRES		AVOCATS				PROFESSIONNELS				FONCTIONNAIRES								SOUS-TOTAL				TOTAL	
Rég.		Occ.				Rég.		Occ.		Rég.		Occ.		Rég.				Occ.				Rég.		Occ.			
Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc		Mtl		Qc		Mtl		Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl
														Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB						
6	10	0	2	4	3	9	10	1	9	11	4	0	0	20	21	29	28	4	13	13	22	71	84	18	46	89	130
16		2		7		19		10		15		0		41		57		17		35		155		64		219	
18				7		29				15				98				52				219				219	
														150													

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

EFFECTIFS EN PLACE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS - AU 31 MARS 2011

RÉGISSEURS				CADRES		AVOCATS				PROFESSIONNELS				FONCTIONNAIRES								SOUS-TOTAL				TOTAL					
Rég.		Occ.				Rég.		Occ.		Rég.		Occ.		Rég.				Occ.				Rég.		Occ.							
Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc		Mtl		Qc		Mtl		Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl				
														Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB										
6	9	0	2	4	3	8	12	2	10	9	4	0	1	23	14	29	23	4	18	15	25	64	80	24	53	88	133				
15		2		7		20		12		13		1		37		52		22		40		144		77		221					
17				7		32				14				89								62				221				221	
														151																	

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

EFFECTIFS EN PLACE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS - AU 31 JUILLET 2011

RÉGISSEURS				CADRES		AVOCATS				PROFESSIONNELS				FONCTIONNAIRES								SOUS-TOTAL				TOTAL	
Rég.		Occ.				Rég.		Occ.		Rég.		Occ.		Rég.				Occ.				Rég.		Occ.			
Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc		Mtl		Qc		Mtl		Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl
														Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB						
6	10	0	2	5	3	8	10	3	10	7	4	0	0	24	12	29	21	2	17	15	23	62	77	22	50	84	127
16		2		8		18		13		11		0		36		50		19		38		139		72		211	
18				8		31				11				86				57				211				211	
														143													

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

EFFECTIFS EN PLACE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS - AU 31 MARS 2012

RÉGISSEURS				CADRES		AVOCATS				PROFESSIONNELS				FONCTIONNAIRES								SOUS-TOTAL				TOTAL	
Rég.		Occ.				Rég.		Occ.		Rég.		Occ.		Rég.				Occ.				Rég.		Occ.			
Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc		Mtl		Qc		Mtl		Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl
6	10	0	1	4	3	9	10	3	10	10	3	1	0	Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB	65	82	23	43	88	125
16		1		7		19		13		13		1		36		56		19		32		147		66		213	
17				7		32				14				92				51				213				213	
														143													

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

EFFECTIFS EN PLACE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS - AU 31 JUILLET 2012

RÉGISSEURS				CADRES		AVOCATS				PROFESSIONNELS				FONCTIONNAIRES								SOUS-TOTAL				TOTAL			
Rég.		Occ.				Rég.		Occ.		Rég.		Occ.		Rég.				Occ.				Rég.		Occ.					
Qc	Mtl	Qc	Mtl			Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc		Mtl		Qc		Mtl		Qc	Mtl			Qc	Mtl
5	8	0	1	4	3	10	10	3	10	11	4	0	0	ech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB	67	94	20	36	87	130
13		1		7		20		13		15		0		37		69		17		26		161		56		217			
14				7		33				15				106				43				217				217			
														149															

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

EFFECTIFS EN PLACE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS - AU 31 MARS 2013

RÉGISSEURS				CADRES		AVOCATS				PROFESSIONNELS				FONCTIONNAIRES								SOUS-TOTAL				TOTAL	
Rég.		Occ.				Rég.		Occ.		Rég.		Occ.		Rég.				Occ.				Rég.		Occ.			
Qc	Mtl	Qc	Mtl			Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc		Mtl		Qc		Mtl		Qc	Mtl		
														Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB						
5	10	1	1	5	3	10	14	3	4	9	5	0	0	22	13	37	27	5	16	8	18	64	96	25	31	89	127
15		2		8		24		7		14		0		35		64		21		26		160		56		216	
17				8		31				14				99				47				216				216	
														146													

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

EFFECTIFS EN PLACE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS - AU 31 JUILLET 2013

RÉGISSEURS				CADRES		AVOCATS				PROFESSIONNELS				FONCTIONNAIRES								SOUS-TOTAL				TOTAL	
Rég.		Occ.				Rég.		Occ.		Rég.		Occ.		Rég.				Occ.				Rég.		Occ.			
Qc	Mtl	Qc	Mtl			Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc		Mtl		Qc		Mtl		Qc	Mtl	Qc	Mtl		
6	11	1	1	5	3	11	14	2	5	12	5	0	0	23	13	38	27	2	15	9	21	70	98	20	36	90	134
17		2		8		25		7		17		0		36		65		17		30		168		56		224	
19				8		32				17				101				47				224				224	
														148													

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

EFFECTIFS EN PLACE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS - AU 31 MARS 2014

RÉGISSEURS				CADRES		AVOCATS				PROFESSIONNELS				FONCTIONNAIRES								SOUS-TOTAL				TOTAL	
Rég.		Occ.				Rég.		Occ.		Rég.		Occ.		Rég.				Occ.				Rég.		Occ.			
Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc		Mtl		Qc		Mtl		Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl
6	11	1	1	5	4	11	13	2	6	12	7	0	0	Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB	72	100	19	34	91	134
17		2		9		24		8		19		0		38		65		16		27		172		53		225	
19				9		32				19				103				43				225				225	
														146													

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

EFFECTIFS EN PLACE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS - AU 31 JUILLET 2014

RÉGISSEURS				CADRES		AVOCATS				PROFESSIONNELS				FONCTIONNAIRES								SOUS-TOTAL				TOTAL					
Rég.		Occ.				Rég.		Occ.		Rég.		Occ.		Rég.				Occ.				Rég.		Occ.							
Qc	Mtl	Qc	Mtl			Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc		Mtl		Qc		Mtl		Qc	Mtl			Qc	Mtl	Qc	Mtl
6	11	1	1	4	4	11	11	2	7	12	7	0	0	Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB	Tech.	PB	71	99	18	35	89	134				
17		2		8		22		9		19		0		38		66		15		28		170		53		223					
19				8		31				19				104								43				223				223	
														147																	

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

EFFECTIFS EN PLACE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS - AU 31 MARS 2015

RÉGISSEURS				CADRES		AVOCATS				PROFESSIONNELS				FONCTIONNAIRES								SOUS-TOTAL				TOTAL	
Rég.		Occ.				Rég.		Occ.		Rég.		Occ.		Rég.				Occ.				Rég.		Occ.			
Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc		Mtl		Qc		Mtl		Qc	Mtl	Qc	Mtl	Qc	Mtl
6	10	0	0	4	4	10	12	2	5	12	7	0	0	22	14	36	27	2	10	6	11	68	96	14	22	82	118
16		0		8		22		7		19		0		36		63		12		17		164		36		200	
16				8		29				19				99				29				200				200	
														128													